



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative CACE/497

Le 25 janvier 2010

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications
– **Approbation d'une Question UIT-R révisée**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/283 du 7 octobre 2009, un projet de Question UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (§ 3.4).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 7 janvier 2010.

Le texte de la Question approuvée est joint pour votre information (Annexe) et sera publié dans la [Révision 1 au Document 4/1](#) qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 et attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

QUESTION UIT-R 83-6/4*

Utilisation efficace du spectre radioélectrique et partage des fréquences dans le service mobile par satellite

(1988-1990-1992-1993-2002-2006-2010)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il est nécessaire que l'UIT-R étudie des lignes directrices applicables au partage dans le service mobile par satellite (SMS);
- b) que la CAMR-92 et les CMR suivantes ont adopté de nouvelles attributions au SMS;
- c) que des travaux sont en cours pour élaborer des techniques susceptibles d'améliorer l'utilisation du spectre;
- d) que des bandes de fréquences sont attribuées en partage à différents SMS et autres services;
- e) que les caractéristiques techniques et opérationnelles d'un système relevant du SMS peuvent être différentes de celles propres aux services mobile aéronautique par satellite, mobile terrestre par satellite ou mobile maritime par satellite;
- f) que les caractéristiques d'exploitation des stations terriennes mobiles peuvent exiger des méthodes de coordination autres que celles appliquées au service fixe par satellite;
- g) que les réseaux ou les systèmes à satellites non géostationnaires utilisant les fréquences attribuées au SMS peuvent être constitués par différentes constellations de satellites dont l'altitude et l'angle d'inclinaison varient;
- h) que des fréquences ont été attribuées aux liaisons Terre-espace et espace-Terre du SMS dans la gamme 1 613,8-1 626,5 MHz;
- j) que l'utilisation par les systèmes du SMS de la double polarisation, sur la même fréquence, peut améliorer l'efficacité d'utilisation de la ressource orbite/spectre,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

- 1** D'un point de vue technique et opérationnel, quelles sont, dans les bandes de fréquences déjà attribuées au SMS, les bandes de fréquences préférées pour les liaisons satellite-station terrienne mobile et les liaisons station terrienne mobile-satellite?
- 2** Quels sont les avantages et les inconvénients des techniques d'amélioration de l'utilisation du spectre, par exemple le codage de la voix à faible débit, les différentes techniques de modulation, etc.?
- 3** Quelles sont les possibilités de partage des fréquences entre systèmes et dans un même système pour ce qui est des systèmes mobiles par satellite, et quels sont les critères de partage nécessaires à la coordination des fréquences?

* La présente Question doit être portée à l'attention des Commissions d'études 5 et 7 des radiocommunications.

- 4** Quelles sont les techniques faisant appel à des systèmes à faisceaux ponctuels qui offrent une certaine souplesse à la fois dans l'affectation des fréquences et des niveaux de puissance aux faisceaux du satellite, tout en permettant d'utiliser efficacement le spectre des fréquences radioélectriques attribuées aux SMS?
- 5** Quelles sont les stratégies pratiques qui permettraient d'utiliser avec efficacité l'orbite des satellites géostationnaires (OSG) et les fréquences attribuées aux SMS, compte tenu du fait que certains réseaux ou systèmes seront optimisés pour une couverture régionale et d'autres pour une couverture mondiale?
- 6** Quelles sont les stratégies pratiques qui permettraient aux systèmes à satellites non géostationnaires d'utiliser et de réutiliser avec efficacité les fréquences radioélectriques?
- 7** Quelles sont les possibilités de partage des fréquences entre des systèmes mobiles à satellites non géostationnaires et des systèmes utilisant l'OSG?
- 8** Quels mécanismes permettraient d'utiliser avec efficacité l'OSG en présence de systèmes à satellites non géostationnaires exploités dans les mêmes bandes de fréquences?
- 9** Quels mécanismes permettraient à des systèmes à satellites non géostationnaires d'utiliser efficacement le spectre radioélectrique en présence de systèmes à satellites géostationnaires exploités dans les mêmes bandes de fréquences?
- 10** Quelles sont les méthodes de coordination et les données orbitales propres aux systèmes à satellites non géostationnaires?
- 11** Quels sont les mécanismes, les calculs et les cas de brouillage ainsi que les solutions techniques qui permettent d'utiliser la bande 1 613,8-1 626,5 MHz dans les deux sens?
- 12** Quels schémas de polarisation les systèmes du SMS peuvent-ils utiliser pour améliorer l'efficacité d'utilisation de la ressource orbite/spectre?

décide en outre

- 1** que les résultats des études susmentionnées devraient être inclus dans des Recommandations et/ou Rapports appropriés;
- 2** que les études susmentionnées devraient être achevées d'ici à 2011.

Catégorie: S1
